

# Communiqué

---

Le bureau de l'Union Départementale Cgt-FO de Loire-Atlantique réuni le lundi 18 janvier est scandalisé de la peine de 9 mois de prison ferme infligée à 8 militants syndicalistes de chez Goodyear.

Cela est d'autant plus grave que le patron avait retiré sa plainte. C'est le parquet qui a demandé ces peines. Dans le système pénal, le parquet est chargé de *"l'exercice de l'action pénale en application de la politique pénale du gouvernement"*.

C'est donc bien au nom du gouvernement que des militants qui défendent leur emploi risquent d'être envoyés en prison !

Cela nous concerne tous, aujourd'hui eux, à qui le tour demain ?

Le bureau de l'Union Départementale s'associe au communiqué de la fédération FO de la chimie (verso), Fédération qui syndique les salariés du caoutchouc.

Nantes, le 18 janvier 2016



# FEDECHIMIE

Fédération Nationale des Travailleurs des Industries de l'Atome, du Caoutchouc, de la Chimie, des Cuirs et Peaux, du Pétrole, des Plastiques, des Textiles et du Verre dite FÉDÉCHIMIE

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Inacceptable !!!

C'est avec stupeur et indignation que nous avons appris la condamnation d'anciens salariés de l'usine GOODYEAR Amiens à deux ans de prison dont neuf mois ferme pour avoir défendu leurs droits et leurs emplois. Le géant américain du pneumatique a depuis, définitivement fermé les portes de cet établissement et jeté à la rue plus de 1200 emplois directs malgré des profits considérables.

Au prétexte de soi-disant violences et séquestrations, le procureur de la république en charge de ce dossier, a souhaité faire un «exemple» pour intimider à l'avenir, tous les salariés de quelque entreprise que ce soit qui voudraient défendre leurs droits. Une première dans le droit français.

Après les salariés d'Air France mis en garde à vue, une nouvelle étape a été franchie avec ceux de GOODYEAR. Quel degré de sanction prendra dorénavant la justice pour condamner des salariés qui défendent leurs droits les plus légitimes ?

La Fédéchimie ne peut que condamner cette décision ignoble et appuie sans réserve, toutes les initiatives qui seront prises afin de revoir ce jugement judiciaire inacceptable et injuste.

Fait à Paris le, 13 janvier 2016

**Hervé QUILLET**  
Secrétaire Général

**industriAll**

60 rue Vergniaud - 75640 PARIS CEDEX 13 - TEL : 01 45 80 14 90 - Fax : 01 45 80 08 03

Email : [fedechimie\\_cgtfo@wanadoo.fr](mailto:fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr) - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>



**UNION DEPARTEMENTALE CGT – FORCE OUVRIERE des SYNDICATS DE SALARIES de LOIRE ATLANTIQUE**

Bourse du travail Fernand Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat 44200 NANTES  
Tél. : 02 28 44 19 00 – Fax : 02 40 35 49 46 - Mail : [udfo44@force-ouvriere.fr](mailto:udfo44@force-ouvriere.fr)  
Site Internet : [force-ouvriere44.fr](http://force-ouvriere44.fr) - Blog : [fo44.org](http://fo44.org)